

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL**  
**D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-sept et le douze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

**Année 2017**  
**Séance du 12 décembre 2017**

**N° 26**  
**Objet : Espace Economique**  
**« Peyruis-St Pierre » Projet de**  
**cession du lot n°5 – parcelle E**  
**583**

**Est nommée secrétaire de séance : BREMOND Danièle**

**Étaient présents :**

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BONNET Brigitte (jusqu'au rapport n° 30), BONZI Maryse, BREMOND Danièle, CAREL Serge, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine (jusqu'au rapport n° 31), DEORSOLA Jean Paul (jusqu'au rapport n° 24), DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LE CORRE Thibault, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLOSI Philip, OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 20), PAUL Gérard, PAYAN Claude, PIERRISNARD Jacqueline, POULEAU Philippe, PRIMITERRA Geneviève, REBOUL Childéric (à partir du rapport n° 5), REINAUDO Gilbert, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, THIEBLEMONT Martine, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

**Était suppléé :**

FIAERT Claude a donné pouvoir à BOURG Brigitte

**Étaient représentés :**

AILLAUD Sylvie a donné pouvoir à DOMENGE Eliane  
AYMES Bernard a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
BLANC Michel a donné pouvoir à VILLARON Bruno  
BLOT Michel a donné pouvoir à REBOUL Childéric  
BONNET Martine a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut  
CASA Chantal a donné pouvoir à BAILLE Denis  
DE VALCKENAERE Gilles a donné pouvoir à BAUDOUI MAUREL Marie Anne  
EYMAR Max a donné pouvoir à PAUL Gérard  
FERAUD Maryline a donné pouvoir à CAREL Serge  
FIGUIERE Delphine a donné pouvoir à BREMOND Danièle  
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick  
MALDONADO Jean Paul a donné pouvoir à COSSERAT Sandrine  
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 19)  
PAUL Gilles a donné pouvoir à SUZOR Pierre  
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard  
TEYSSIER Bernard a donné pouvoir à NICOLOSI Philip

**Étaient excusés :**

AILLAUD Jean Pierre	LEJOSNE Patrick
AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	REINAUDO Patrick
BARTOLINI Bernard	ROCHAT Jacques
BOURJAC Jean Marie	THONNATTE Lionel
BRUN Patricia	TONELLI Corinne
GRAVIERE Remy	URQUIZAR Danielle

**Monsieur Bruno ACCIAI, rapporteur, expose ce qui suit :**

**Objet : Espace Economique Peyruis St Pierre – Projet de cession du lot N°5 parcelle E 583 de 3 906m<sup>2</sup> à la SCI Prune**

Le projet qui vous sera exposé en séance est porté par Madame Delphine OILLIC et Monsieur Christophe RESS et concerne la construction d'un bâtiment d'environ 400 mètres carrés (m<sup>2</sup>) (bureaux, locaux sanitaires, atelier, magasin d'usine, zone de stockage) nécessaire à l'activité de la société Miel et Une Tentations.

Il s'agit d'une activité de conditionnement de miels de crus de la région Provence Alpes Côte d'Azur mais également d'autres régions de France.

Cette société a été créée il y a une dizaine d'année et son chiffre d'affaires 2015 s'élève à 500 000,00 euros. Elle est actuellement installée dans des locaux aux MEES et ses représentants souhaitent pouvoir s'agrandir afin d'accompagner le développement de leur entreprise.

D. OILLIC et Ch. RESS se sont montrés intéressés par le lot N°5 cadastré E 583 de 3 906m<sup>2</sup> sur l'Espace économique « Peyruis St Pierre » à Peyruis (plan joint), qui leur a été proposé lors d'une rencontre en mai 2017, en raison notamment de l'environnement agroalimentaire de cet Espace, du développement du tourisme industriel et d'un accès idéal.

Le transfert de cette activité dans ces nouveaux locaux permettra à cette entreprise, qui compte aujourd'hui 2 salariés et un intérimaire, de procéder au recrutement de 2 à 3 personnes dans les 3 ans.

Le magasin d'usine envisagé complétera l'offre existante valorisée à travers le concept de « route des saveurs et senteurs » (MANON – COMTES de PROVENCE – LOTHANTIQUE – MAISON TELME – MAISON BREMOND).

Ce lot est situé au Plan Local d'Urbanisme de Peyruis en zone Uci. Il est touché par différentes contraintes au titre du Plan de Prévention des Risques Naturels (zonage R1 pour 1 670m<sup>2</sup> et B3a pour les 2 236m<sup>2</sup> restants) et de la canalisation d'Ethylène (bande de danger très grave de 310 mètres de part et d'autre de celle-ci).

Le service France Domaine, sollicité le 29 juin 2017, a estimé la valeur vénale du terrain à 23,00 euros Hors Taxes (H.T.) par m<sup>2</sup> avec une marge de négociation de - 10%.

En raison des contraintes touchant le terrain, il est proposé de céder le lot au prix global de 73 138,00 euros H.T. comprenant un abattement supplémentaire pour les 1 670m<sup>2</sup> touchés par le R1 du P.P.R.N.

En octobre, les acquéreurs ont fait savoir que ce serait la SCI Prune, à constituer, représentée par Madame Delphine OILLIC, qui procéderait à l'acquisition et ont sollicité la signature d'un compromis de vente aux conditions suivantes :

- Autorisation de déposer la demande de permis de construire auprès de la Commune de Peyruis, pour la construction d'un bâtiment d'environ 400m<sup>2</sup>;
- Autorisation de pénétrer sur le terrain pour effectuer les études de sols ;
- Obtention du permis de construire ;
- Obtention du prêt nécessaire à l'opération.

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 14/12/2017

Application n° 004-20067437-20171212-26\_12122017

99\_DE-004-20067437-20171212-26\_12122017

Il vous est demandé

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant Monsieur Patrick MARTELLINI 1<sup>er</sup> Vice-Président,

◆ A signer le compromis de vente rédigé par M<sup>o</sup> DEGIOANNI, notaire de la Communauté en participation de M<sup>o</sup> SERRI Laurent, notaire de la SCI, en vue de la cession du lot N<sup>o</sup>5 cadastré E 583 lieudit « Les Actions » à Peyruis à la SCI Les Prunes :

au prix de 73 138,00 euros Hors Taxes avec une Taxe sur la Valeur Ajoutée de 14 622,10 euros,  
d'une durée de 18 mois à compter de la décision du conseil de communauté d'Agglomération,  
et aux conditions ci-dessus exposées.

◆ A signer tous documents et tous actes relatifs à cette cession.

**LE CONSEIL D'AGGLOMERATION**

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme  
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2017

Application agréée E-legalis.com

99\_DE-004-200067487-20171212-26\_12122017

